

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

19 Décembre 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 décembre 2019, une nouvelle convocation du conseil syndical a été faite en vertu de l'article L2121 du CGCT.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois décembre à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	33	31

Présents :

Mesdames JULVE , GAUTIER, BOURINET représentée par M DELACOUR, FERTE représentée par M BOUDEELE.
Messieurs DE RE, MOYON, BEZIN, HERTAULT, LEMAIGRE, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, CARON (suppléant), WOKAN, SAMIER, BOUDRAA , MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, ROSSE, DUVIVIER , REBEROT représenté par M.GUERIN, TROMBETTA, BOMBART, LANGLET, LANSOY, VECTEN.

Excusés :

Mesdames DELVAL, HOCHÉ, OLRÉ, FELCZAK,
Mrs RUELLE, BATTEFORT, ROLAND, STANLEY, BRUNET, TASSIN, LECLERCQ

Invité :

M LAFLEUR, Maire de Mont Notre Dame

ACHAT TERRAIN
RESERVOIR VIVIERES

n° 58

Secrétaire de séance : M DE RE Bernard

Le Président présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'achat de l'assise du réservoir de Vivières construit sur la parcelle AD85 d'une surface de 880 m2 pour un prix de 1€/m² accepté par le propriétaire, Monsieur Jean Michel PEIFFER demeurant Ferme de Pouy 02600 Mortefontaine.

Les frais sont à la charge du SESV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- autorisent le Président à engager toute démarche afférente à l'acquisition de la parcelle AD85 à 02600 Vivrières.
- disent que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

POUR COPIE CONFORME
Le Président

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
15 JAN. 2020